

## COMPTES RENDUS

Lise ANDRIES (dir.), **La construction des savoirs XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle**, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, 251 p., ISBN 978-2-7297-0818-4, 25 €.

À la frontière de l'histoire (des sciences) et de la littérature, cet ouvrage collectif (11 articles regroupés en trois parties suivent l'introduction de Lise Andries) s'inscrit dans le prolongement du *Partage des savoirs* (2003) et se concentre sur le tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles où s'opère, avec la recomposition des disciplines et des institutions savantes, un « transfert de légitimité » des Philosophes de l'Encyclopédie aux hommes de sciences.

Dans la première partie (« Les Lumières et leurs ombres ») qui aborde l'héritage contrasté des Lumières, la contribution de Marie Leca-Tsiomis (« Des dictionnaires comme vecteurs du savoir : de Furetière à l'Encyclopédie ») revient sur le rôle essentiel des dictionnaires dans la construction et la diffusion des savoirs. Le succès du premier *Dictionnaire universel* par Antoine Furetière (1690) lui valut de nombreuses rééditions ou imitations où les amendements sont à la fois des innovations épistémologiques et les épisodes d'un combat lexicographique qui marque l'histoire de l'édition française : aux versions « calvinisées » de Basnage répondent les éditions « recatholicisées » du *Dictionnaire de Trévoux* qui remporte, dans cette guerre des dictionnaires, une victoire contestée ensuite par Diderot et d'Alembert. « Dictionnaire de choses et dictionnaire de mots » selon le modèle de Furetière, l'*Encyclopédie* s'inspire largement du *Trévoux* et même en reprend quelques apports épistémologiques comme la contribution de savants spécialisés, mais elle en rejette « l'accumulation par compilation extensive » au profit d'un choix raisonné, d'un classement des connaissances et d'une démarche critique qui signale même les lacunes du savoir.

L'autre part de l'héritage serait les blocages dont témoignent l'exemple de l'anthropologie (Anne-Marie Mercier-Faivre, « La naissance de l'anthropologie au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Court de Gébelin à Chavannes ») ou le magnétisme (Daniela Galligani, « Électricité et magnétisme : un paradigme du renouvellement de l'écriture des sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle »). Héritiers de la pensée de Condillac, Court de Gébelin et Chavannes échouent à rassembler dans une science nouvelle les savoirs accumulés sur l'Homme, faute d'une prise en compte de l'historicité des sociétés et des différences qu'elle induit entre elles. Quant à l'étude de l'électricité au temps des Lumières, elle révèle la résurgence d'une pensée « mi-onirique mi expérimentale » héritée d'Athanase Kircher, une impasse qui n'est pas sans rappeler les fausses pistes de la Renaissance scientifique telles que Frances Yates les a montrées dans *L'Art de la mémoire*. La contribution de Daniela Galligani porte ainsi notre regard sur le versant obscur de la science des Lumières, cette « nostalgie des anciens savoirs » qui se prolongea, avec une sensibilité spiritualiste, dans « les territoires diffus de la mélancolie, du mysticisme et de l'occultisme du romantisme européen ».

La deuxième partie du recueil (« Territoires et nouveaux savoirs ») porte sur la cartographie nouvelle des disciplines, que construisent les savants... quand ce n'est pas



l'État soucieux de refonder des institutions culturelles après la fracture révolutionnaire et, plus encore, d'exercer sur la vie intellectuelle un contrôle inspiré par la méfiance à l'égard des Lumières dont on retient surtout la capacité de contestation (Jean-Claude Bonnet, « Le double versant du laconisme impérial »). La courte existence de la Société des Observateurs de l'homme étudiée par Jean-Luc Chappey (« L'anthropologie des Observateurs de l'homme dans l'ordre des savoirs autour de 1800 ») permet de saisir les conditions intellectuelles et politiques dans lesquelles s'effectuent ces transformations. Grâce à un solide réseau de personnalités scientifiques et politiques influentes, la Société est investie de la double mission d'étudier l'enfant sauvage de l'Aveyron et de préparer l'expédition Baudin, occasion pour elle de construire une science anthropologique qui unifierait savoirs, institutions et méthodologie. Héritier des Lumières et de la Révolution, le projet visait aussi une véritable science du gouvernement des hommes et une nouvelle sociabilité où le savant aurait en charge l'intégration à la « société universelle » des « exclus », du sauvage à civiliser au sourd-muet. Or, la réorganisation institutionnelle impose un processus inégalitaire de notabilisation du monde savant et, constatant la fin rapide (dès 1804!) des Observateurs de l'homme, J.-L. Chappey suggère un lien entre le développement des théories fixistes de Cuvier, plus conforme aux nouvelles formes de domination (le rétablissement de l'esclavage ou le Code civil), et les critiques qui se multiplient contre les prétentions des scientifiques à œuvrer au bonheur social politique.

Succédant aux « belles lettres » qui englobaient éloquence, poésie et histoire, la littérature devient discipline à part entière, et Corinne Saminayadar-Perrin (« Littérature, rhétorique, éloquence : reconfigurations et nouveaux partages (1750-1848) ») montre que cette mutation qui s'opère dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et voit « le sacre de l'écrivain », s'accompagne d'une véritable renaissance de la rhétorique et du règne, jusqu'à l'apogée de 1848, d'une éloquence régénérée dont la presse, les grandes tribunes universitaires, le barreau ou la Chambre des députés sont les grands lieux d'expression. À la différence d'une géologie qui se constitue en véritable discipline, la géographie, étudiée par Isabelle Laboulais (« Les paradoxes de la géographie des Lumières »), reste, jusqu'en 1821 et la fondation de la Société de géographie, peu visible entre sciences et belles-lettres, mal considérée, mal enseignée... « Fille de l'astronomie et servante de l'histoire », elle tient de cette dernière sa partition en géographie antique, médiévale et moderne, faute de trouver un consensus sur ses propres concepts et ses subdivisions (géographie astronomique, physique ou naturelle, politique) encore peu lisibles.

En écho au premier article, la troisième partie (« L'encyclopédisme du XIX<sup>e</sup> siècle ») aborde pour l'essentiel les tentatives de reconstruction à la fois dans la lignée de l'*Encyclopédie* et dans sa remise en cause : quel que soit l'héritage revendiqué, quelles que soient les déclarations iréniques, il y a chez Saint-Simon (Pierre Musso, « Le projet de *Nouvelle Encyclopédie* de Saint-Simon ») ou chez les catholiques (Stéphanie Dord-Crouslé, « Les entreprises encyclopédiques catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : quelques aspects liés à la construction du savoir littéraire »), la volonté très claire de rompre avec la grande œuvre des Lumières jugée responsable de la Révolution. Le projet de Saint-Simon s'inscrit dans le vaste projet de construction d'un nouveau système politique et social (« industriel ») et d'une nouvelle religion laïque, « contribution à la formation d'un pouvoir spirituel complémentaire du pouvoir temporel de l'Empereur ». De leur côté, les vastes entreprises encyclopédiques qui accompagnent la renaissance catholique visent à dépasser le divorce consommé au siècle des Lumières entre science et religion, par une relecture de l'histoire qui donne sens aux événements, mais ce projet conduit nécessairement à un dilemme intellectuel comme le montre notamment la manière dont les deux principales réalisations, *L'Encyclopédie catholique* achevée en 1848 et *L'Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle* (25 volumes

en 1842, 75 en 1883), traitent la question du roman : la première, rédigée par des auteurs plus obscurs venus du corps des professeurs de séminaires, ne parvient finalement pas à se réconcilier avec le « siècle » et se condamne elle-même à l'échec ; plus ouverte et plus prudente, moins militante et plus soucieuse des exigences du marché de l'édition, la seconde fait moins ouvertement référence au catholicisme et s'attire le concours des grandes plumes du siècle. C'est presque une histoire parallèle à laquelle nous convie Philippe Régner (« Les encyclopédies inachevées des saint-simoniens ») qui montre la réussite éditoriale des titres « neutres » (ainsi le *Magasin pittoresque*) qui évitent les références au saint-simonisme, tandis que les projets des saint-simoniens d'une encyclopédie populaire, notamment celui conçu en 1860 autour des frères Péreire et de Michel Chevalier, échouent eux aussi, faute de pouvoir surmonter les contradictions entre exigences idéologiques et cognitives. Un problème dont n'est pas très éloigné l'affrontement des logiques intellectuelle, esthétique et pratique, aux frontières très floues, pour « L'organisation des savoirs dans les collections privées au XIX<sup>e</sup> siècle » (Dominique Pety).

On lira donc avec profit un ensemble d'articles qui révèle surtout – et c'en est tout l'intérêt – les tâtonnements épistémologiques et institutionnels de la reconfiguration des champs des savoirs qui succède aux Lumières et à la Révolution. Dans cette histoire des manières dont s'écrit et se construit le savoir, le recueil présenté par Lise Andries fait la démonstration s'il en était besoin du dynamisme de laboratoire LIRE (Lyon).

Éric WAUTERS



Annie CRÉPIN, **Histoire de la conscription**, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2009, 528 p., ISBN 978-2-07-034683-7, 8.70 €.

Il en a été de la conscription comme de la plupart des institutions fondatrices de la France contemporaine ; on a tant cru les connaître, elles ont tellement paru transparentes à elles-mêmes, qu'elles ont longtemps échappé au regard critique de l'historien. Mais depuis que des recherches récentes ont renouvelé l'histoire du fait militaire, celles du recrutement militaire et du service militaire ont été revisitées, comme nous le montre Annie Crépin – une des principales contributrices de ce renouveau – dans son *Histoire de la conscription*.

L'ouvrage fait la part belle à la période révolutionnaire et au XIX<sup>e</sup> siècle, époques de gestation et de construction du modèle français de l'armée nationale. Il commence par l'étude des velléités de réformes militaires de la fin de l'Ancien Régime et par l'analyse du premier système d'armée nationale institué par la Constituante. À l'époque des Lumières, personne ou presque n'envisage une conscription militaire – entendue comme système d'obligation collective plus que comme un service militaire personnel. Il n'y a guère que Rousseau et Mably à vouloir faire de chaque citoyen un soldat. La principale préoccupation des réformateurs militaires comme des penseurs civils – que l'on songe à Montesquieu par exemple – était, à l'inverse, de détacher l'armée du souverain pour en faire une institution publique. Quant à la population, à la veille de la Révolution, elle semblait réticente à toute forme de service obligé comme en témoignent les résistances à la milice et les cahiers de doléance.

De même, peu nombreux sont les Constituants qui, comme Dubois-Crancé, proposent d'établir une conscription nationale pour recruter l'armée permanente. La première Assemblée révolutionnaire ne reproduit pourtant pas à l'identique l'organisation militaire de la monarchie absolue. Elle supprime la milice, mais plus encore, elle place l'armée de

ligne sous le contrôle du pouvoir civil. Non seulement, à l'avenir, les engagements seront passés devant les nouvelles institutions municipales, mais l'Assemblée s'arroge le droit de contrôler les effectifs sous les drapeaux et l'usage qu'en fera le pouvoir exécutif. Ainsi, la troupe qui, avant 1789, était considérée comme le bras armé du roi, se métamorphose en une première forme d'outil militaire de la nation. Cependant la Constituante ne se sépare pas sans avoir institué une conscription, plus civile que militaire certes, puisque tous les citoyens actifs et leurs fils doivent le service de la garde nationale.

Sans la guerre, la conscription militaire de 1798 n'aurait sans doute jamais vu le jour. Car c'est l'effort de guerre qui a convaincu les Jacobins de la nécessité d'instituer un régime d'obligation militaire. Respectant le sacro-saint principe de l'égalité, la loi de 1798 rejette le remplacement qui avait été autorisé lors de la levée des 300 000 hommes de février 1793, mais elle se garde bien de transformer la nation en un vaste camp militaire à l'instar de la levée en masse d'août 1793. Si le principe d'un service militaire est proclamé haut et fort, dans la réalité peu d'hommes seront appelés sous les drapeaux, si l'on en croit Jourdan, le principal instigateur de la nouvelle loi. De même, la loi n'entend pas substituer une nation armée milicienne à l'armée permanente. Au contraire, c'est au sein d'un noyau actif permanent que les recrues viendront s'initier au métier des armes; ces mouvements réguliers d'hommes entre la société civile et la société militaire devant rapprocher celles-ci.

Le point faible de la loi de 1798 résidait dans son mode de recrutement. Le Consulat y remédie rapidement tout en modérant la portée de l'obligation puisque le remplacement est toléré. Jourdan avait annoncé que les levées d'hommes seraient modérées; elles le demeurent sous le Consulat et au début de l'Empire. Ce n'est que dans les dernières années du régime que la conscription impériale dérape. Abolie en 1814, la conscription est refondée par la loi Gouvion Saint Cyr de 1818. Le mode de recrutement napoléonien est restauré à quelques exceptions près: les contingents levés sont modiques, mais le temps de service est allongé et le remplacement est légalisé. Ce système reste quasiment inchangé jusqu'au Second Empire. La société qui est toujours restée rétive à tout service obligatoire s'en contente, d'autant que le remplacement est à la portée des classes moyennes. À la veille de la guerre de 1870, le principe d'un service militaire obligatoire est encore loin d'être accepté même au sein de la garde mobile que Napoléon III tente d'imposer.

Cette époque où la conscription se maintient sans le service obligatoire ne doit pas être négligée. Non seulement elle permet l'enracinement du mode de recrutement, à tel point qu'une grande partie des résistances au recrutement s'estompe, mais elle suscite également un lent travail d'acculturation et de « civilisation des mœurs ». Pour les classes populaires, le passage par la caserne se traduit, entre autres, par un apprentissage de l'hygiène et des exercices physiques destinés à fortifier le corps.

Il faut attendre le traumatisme de la défaite de 1871 pour qu'un service militaire personnel soit institué. Après la gauche qui le réclamait depuis les monarchies censitaires, la droite monarchiste s'y rallie également. Mais le compromis de 1872 est ambivalent. Les républicains veulent en faire le moyen d'une « nationalisation » de l'armée tandis que les conservateurs voient le passage sous les drapeaux comme un procédé de régénération de la nation. Les enjeux du débat militaire de la III<sup>e</sup> République sont déjà présents. Faut-il maintenir un service long pour une partie du contingent afin de conserver un fort noyau de soldats expérimentés, ou au contraire, raccourcir le temps de service et faire de l'armée la grande école militaire de la nation?

Le combat fut long et rude mais, en 1905, les radicaux réussissent enfin à imposer le service généralisé de deux ans. Le modèle français de la « nation armée », pour

repandre les termes d'Annie Crépin, est définitivement mis en place. Le succès des républicains n'est pas seulement une victoire politique. Il arrive à un moment où la société française, longtemps réticente face à l'impôt du sang, accepte, sans grand enthousiasme certes, le service militaire généralisé. Mieux, la conscription devient même un véritable rite de passage pour la jeunesse masculine. Cette mutation s'explique en grande partie par le profond travail de rapprochement entre la nation et son appareil militaire effectué par la III<sup>e</sup> République.

La victoire de 1918, c'est aussi le triomphe de cette nation armée républicaine, mais celui-ci est équivoque. Le développement de la guerre moderne marginalise de plus en plus le citoyen-soldat au détriment du professionnel. Le colonel de Gaulle l'avait annoncé dès l'entre-deux-guerres; la déroute de 1940, puis le choix de la dissuasion nucléaire, le confirment. Mais le mythe de la nation armée est revivifié par la Résistance, et la Guerre froide nécessite de maintenir la nation sous les armes. Néanmoins, avec l'apaisement des tensions en Europe, l'armée nationale conscriptionnelle devient obsole.

Pourtant la suppression du service militaire ne clôt pas le débat sur la question d'un service national comme en témoignent les nombreuses, mais infructueuses, propositions d'instauration d'un service civil faites depuis 1997, et qui ont toutes été motivées par la crainte de voir se déliter l'unité nationale dont la conscription, comme le montre Annie Crépin, a été un des principaux ciments.

Philippe CATROS

Jean-Pierre JESSENNE, Renaud MORIEUX et Pascal DUPUY (éd.), **Le négoce de la paix. Les nations et les traités franco-britanniques, 1713-1802**, Paris, Société des études robespierristes, 213 p., ISBN 978-2-908327-55-7, 25 €.

Cet ouvrage, fruit d'une journée d'étude tenue à Rouen en 2003, s'inscrit dans la perspective d'une « nouvelle histoire diplomatique ». Il cherche à replacer l'étude des relations franco-britanniques au cours d'un XVIII<sup>e</sup> siècle élargi, intégrant Révolution et Empire, sous de nouveaux angles d'attaque. L'ambition, au-delà de l'histoire sociale des négociations, celle des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires particulièrement développée pour le XVII<sup>e</sup> siècle, vise à dévoiler les substrats économiques, sociaux et politiques des traités – d'alliance, de paix, d'amitié ou de commerce – signés entre la France et l'Angleterre, de celui d'Utrecht (1713) à la paix d'Amiens (1802).

Les huit interventions présentées ne peuvent pas répondre à l'ensemble des questions et des pistes ouvertes par une introduction tout autant synthétique que programmatique. Pour autant, il nous semble qu'elles alimentent deux perspectives centrales : celle de la politique extérieure comme vecteur (France) ou témoignage (Grande-Bretagne) d'une politisation croissante de la population, en particulier des milieux négociants; celle de la place de la Révolution française comme rupture ou continuité dans une histoire de longue durée, économique et politique, de l'ordre européen.

La question de l'intégration au débat public des enjeux internationaux traverse la majorité des textes. D'un côté le monde britannique. En Irlande (le traité de commerce de 1786) ou en Angleterre (les nombreux autres traités), la préparation des accords internationaux ainsi que leur application ouvrent un espace à un débat politique d'ampleur. Les controverses circonscrites au parlement sont anticipées et élargies jusque dans les milieux économiques, et la société dans son ensemble – ou du moins les classes moyennes commer-



çantes de Londres – s’en empare au travers de journaux, de pamphlets et de caricatures. Ces outils de structuration de l’opinion publique révèlent ainsi, à la fois l’homogénéité d’un monde anglo-atlantique, et l’ampleur de sa politisation.

Du côté français, les affaires internationales contribuent au dévoilement progressif des « mystères de l’État » auprès d’une opinion publique en voie de formation. Edmond Dziembovski revient ainsi sur les tentatives de 1761 pour mettre un terme à la guerre de Sept ans entre la France et l’Angleterre. Dans un « Mémoire historique » diffusé dans les librairies – les canaux privilégiés des Lumières –, le duc de Choiseul, secrétaire d’État aux Affaires étrangères, tente de justifier l’échec final des négociations. Il n’hésite pas alors à divulguer quelques pièces officielles choisies pour appuyer son propos. S’il manque le but fixé – la « mobilisation nationale » derrière la monarchie –, l’ouvrage prend place dans le siècle comme un tournant proto-libéral reliant « l’appel à son peuple » de Louis XIV (1709) au « Compte rendu au Roi » de Necker (1781).

S’impose ainsi, du point de vue l’intégration des questions extérieures au débat public, un net décalage entre la France et l’Angleterre, décalage que les auteurs retrouvent lorsqu’ils abordent la question du « lobbying » économique. Dans le monde britannique, les marchands de lin (Irlande) ou les grands négociants (Angleterre) sont depuis longtemps organisés en groupes de pressions afin de défendre leurs intérêts. Joël Félix éclaire notamment le rôle du *Committee of Canada Merchants* dans le remboursement par la France des « billets du Canada », nom générique pour désigner tous les effets au porteur délivrés dans les colonies par l’intendant français en acquit des dépenses militaires lors de la guerre de Sept ans.

À l’inverse, pour la France, le cas des marchands normands ou nordistes montre la difficile intégration des milieux commerçants à la prise de décision. Si, sous l’Ancien Régime, les chambres de commerce permettent la prise en compte des intérêts « patronaux », les marchands français de 1786, à l’inverse de leurs homologues britanniques, ne participent pas aux négociations préalables au traité ; même en 1802, ce n’est qu’après la signature de la paix que sont rétablis un Conseil Général du Commerce et des Chambres correspondantes dans les principales villes, structures de consultation supprimées durant la Révolution. Pour autant, par leur mobilisation constante, par leur dénonciation récurrente de la concurrence anglaise, par divers relais sociaux et institutionnels, les milieux marchands parviennent à influencer la décision politique.

Cette question de la concurrence de l’industrie d’outre-Manche ouvre sur le deuxième pan de l’ouvrage : quelles continuités, quelles ruptures ? De part et d’autre de la Révolution, l’activité commerciale anglaise est constamment qualifiée « d’immense, énorme [et] prodigieuse » et l’éventualité d’un traité de libre-échange dénoncée comme désastreuse. Fonctionnent cependant deux rêves contradictoires des industriels et négociants français : celui d’une protection nécessaire face à la supériorité de l’appareil productif anglais, couplé à celui d’une liberté d’imitation comme gage de modernisation. Continuité donc en grande partie d’un réflexe acquis : le mercantilisme.

À l’inverse, la rupture l’emporte pour l’ordre international. Refusant le *topos* d’une « deuxième guerre de Cent ans » qui s’étendrait de la Glorieuse Révolution à Waterloo, Marc Belissa montre au contraire combien l’irruption de la République révolutionnaire a perturbé l’équilibre européen. Malgré des velléités de négociation, toutes achoppent sur la nature du régime français, sur une vision structurelle qui est, du côté anglais, celle d’une lutte « entre la propriété et la force ». Ainsi, tout en ayant fait le deuil d’un possible retour à l’Ancien Régime, c’est-à-dire à la pure et simple société des Princes, les Anglais, de Burke à Pitt, s’avèrent incapables de concevoir un nouvel ordre hétérogène intégrant la République française.

Au final, la diversité des éclairages, si elle ne synthétise certes pas des recherches achevées, ouvre cependant la porte à de nouveaux champs d'exploration.

Martial GANTELET

Jacques DE CAUNA, Marion GRAFF, **La traite bayonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle, instructions, journal de bord, projets d'armement**, Pau, Éditions Cairn, 2009, 180 p., ISBN 978-2-35068-1603, 18 €.

De nombreux mémoires de master d'excellente qualité dorment dans les armoires des bibliothèques des centres de recherche. Il faut donc louer l'initiative de cette publication qui présente à la fois les résultats d'un mémoire de master, mais aussi une longue introduction à l'étude de la traite négrière bayonnaise. Cet ouvrage est formé de deux parties, l'une rédigée par Jacques de Cauna, historien très connu pour ses ouvrages sur Saint-Domingue pendant la période coloniale française (*Au temps des îles à sucre : Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Karthala, 2004; *Toussaint Louverture et l'indépendance d'Haïti*, Karthala, 2004; *L'Eldorado des Aquitains : Gascons Basques et Béarnais aux Îles d'Amérique XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Atlantica, 1998), l'autre par Marion Graff qui prépare un master 2 sur la traite bayonnaise. Dans une présentation générale d'une quarantaine de pages, Jacques de Cauna évalue l'importance de Bayonne dans le commerce colonial français. La participation de ce port s'élève à 10% du commerce colonial. L'auteur souligne le décalage entre les neuf expéditions négrières lancées depuis Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, selon le répertoire de Jean Mettas (*Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 1984, tome II) et le nombre d'évocations liées à la traite beaucoup plus nombreuses. L'auteur en évoque quelques-unes et insiste sur le fait qu'il en existe certainement d'autres. De plus, les armateurs de Bayonne n'hésitent pas à prendre des parts dans les expéditions négrières des autres ports, notamment celles de Bordeaux, mais aussi d'Espagne. Il faut ajouter également les armateurs bayonnais ayant pratiqué la traite de manière illégale après 1815. Toutefois, les données numériques, mêmes réajustées, indiquent que Bayonne se situe à la marge des grands ports négriers français que sont Nantes, Bordeaux, Le Havre, La Rochelle ou même Saint-Malo. Dans sa longue présentation, l'auteur évoque ensuite les migrations de Bayonnais vers les Antilles, l'implantation bayonnaise à Saint-Domingue et pour finir la présence de gens de couleur et de Noirs à Bayonne. Les éléments de cette présentation sont tirés de l'abondante bibliographie de l'auteur qui présente également un certain nombre de pistes d'histoire locale. La deuxième partie, d'une trentaine de pages, rédigée par Marion Graff est consacrée à la description des différentes opérations effectuées pour mener une expédition négrière (préparation, armement du navire, équipage, marchandises de traite, vivres, sites de traite, traversées et revente des esclaves en Amérique). Cette étude n'est donc pas une monographie exhaustive sur la traite bayonnaise, mais présente à travers des documents tirés des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, ce qui caractérise une expédition négrière. La troisième partie qui correspond à la moitié du livre, transcrit des documents d'archives particulièrement intéressants sur la traite bayonnaise, comme des instructions d'un armateur à un capitaine de navire négrier, un journal de bord, ou encore plusieurs états de marchandises de traite. L'intérêt de ce livre réside dans la grande qualité des documents présentés et leur approche



didactique. Ce livre sera particulièrement intéressant pour les enseignants du secondaire et du supérieur souhaitant élaborer un cours sur la traite négrière à partir d'exemples tirés de sources d'archives. Il constitue une première étape dans la connaissance de la traite bayonnaise.

Frédéric RÉGENT

Allan POTOFSKY, **Constructing Paris in the Age of Revolution**, New York, Palgrave Macmillan, 2009, 345 p., ISBN 0-230-57471-8, 65 £.

La période s'étendant entre 1750 et 1815 voit d'importantes transformations physiques de la capitale, dont l'étude a été souvent négligée au profit des événements politiques. Le secteur de la construction est pourtant essentiel à bien des égards : économiquement, il représente le deuxième secteur après l'agriculture. Mais il est aussi marqué par l'importance des interactions entre pouvoirs publics et initiative privée, où les structures corporatives jouent un rôle fondamental. C'est cet angle d'approche que privilégie A. Potofsky. Aux « deux rêves du commerce », chers à Jean-Pierre Hirsch, il propose de substituer trois « rêves » : corporatisme, étatismes et libéralisme.

La fin de l'Ancien Régime est marquée à Paris par un « housing boom » à partir de 1763, que l'auteur illustre par de nombreuses photographies, qui sont l'un des attraits de ce livre. L'immeuble de rapport, à quatre étages en moyenne, devient un objet de spéculation. L'ordonnance de 1766, protégeant les investisseurs en cas de faillite d'un des entrepreneurs contractant, favorise la spéculation privée. L'embellissement de Paris, qui reste un objectif majeur des autorités, se fait alors essentiellement par le contrôle de la construction privée (plan d'alignements, etc.), par une régulation où les corporations jouent un rôle essentiel d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et le secteur du bâtiment. Ce dernier devient un objet de débat économique et social, qui s'inscrit dans la remise en cause des corporations, notamment au moment des réformes de Turgot. Le salaire dans le bâtiment est ainsi supérieur au salaire moyen observé à Paris. Ce fait suscite les critiques du lobby « libéral », qui y voit l'effet de l'action des corporations et dénonce l'inefficacité du système des privilèges. Est aussi mise en cause la qualité des bâtiments : entre les chantiers à ciels ouverts, les effondrements, les immeubles délabrés, le bâtiment alimente une inquiétude quant à l'état physique et moral de la ville. Une des critiques vient des architectes eux-mêmes, comme Laugier ou Blondel. Les chantiers du bâtiment à Paris sont ainsi un site, au propre comme au figuré, de dialogues, de critiques et de réflexion sur le fonctionnement social. Les années 1780 prolongent ces débats avec la mise en place du livret ouvrier, ainsi que l'apparition des grèves, qui témoignent de la nature sensible du secteur.

La construction n'échappe pas à l'alignement sur un modèle révolutionnaire qui promeut, dans son discours, la méritocratie et la liberté du travail. Mais, comme le montre Allan Potofsky, le bâtiment va réussir à garder pendant la période révolutionnaire certaines de ses spécificités. Son organisation corporative présente un certain nombre de garanties aux yeux des autorités, comme la municipalité parisienne, qui n'hésite pas à faire appel au savoir-faire des maîtres maçons. De nouveaux besoins (hôpitaux, écoles, prisons), permettent à de nouveaux types d'entrepreneurs de se faire une place, comme Palloy, le fameux démolisseur de la Bastille. À la grandeur monumentale de l'Ancien Régime succède un plus grand pragmatisme. La vente des Biens nationaux contribue à garder le mar-



ché de la construction relativement actif pendant la Révolution. La Révolution amène un autre changement majeur : l'extension des chantiers publics, qui servent de laboratoires à de nouvelles pratiques de travail. Le chantier du Panthéon devient en 1791 le principal creuset d'une nouvelle politique sociale, remplaçant les ateliers de charité comme terrain d'expérimentation. Situé à proximité du faubourg Saint-Marcel, le chantier va prendre une importance politique et symbolique. Les Cordeliers critiquent l'architecte en chef, Quatremère de Quincy, pour ses sympathies royalistes. Le chantier du Panthéon est aussi l'occasion de mettre en place des procédures d'uniformisation du travail, des critères d'embauche.

L'héritage des corporations n'est pas seulement socio-économique : elles jouent aussi un rôle dans la politisation des artisans. Le conflit à l'été 1791 contre les entrepreneurs-contractants voit émerger la figure de l'ouvrier-citoyen, dans laquelle Potofsky voit l'une des origines possibles de celle du sans-culotte : un travailleur dévoué à la République, réclamant la fin du règne des profiteurs. La réponse des autorités révolutionnaires est un recours accru à la technocratie. Influencées par les rapports de police qui dénoncent l'esprit de cabale régnant sur les chantiers, elles s'en remettent aux architectes et aux ingénieurs, qui apportent une justification rationnelle aux nouveaux modes de contrôle du travail. L'instabilité vient aussi de l'afflux des migrants dans la capitale : 100 000 en 1793 selon Potofsky. Beaucoup d'anciens maîtres des métiers parviennent à se reconvertir parmi les cadres de la sans-culotterie parisienne, notamment grâce à leur capacité à encadrer cette force de travail des ouvriers du bâtiment. Un transfert des réseaux de patronage s'opère ainsi vers les travaux publics. La centralisation des processus de contrôle est achevée par la création de la commission des travaux publics en ventôse an II. L'éthique de l'ingénieur, mêlant efficacité et humilité du technicien, est associée à celle du salut public pour rétablir l'ordre sur les chantiers.

L'histoire du secteur de la construction s'avère résistante au schéma de la Révolution comme phase de libéralisation de l'économie. On le vérifie également sous le Directoire, où se met en place un système centralisé de contrôle des travaux publics. Le Directoire, et en son sein François de Neufchâteau tout particulièrement, joue un rôle important dans la définition des « services publics », comme l'a montré Dominique Margairaz. Le Conseil des bâtiments civils, fondé en 1791, reçoit à partir de 1795 l'impulsion qui va en faire l'organe clé de la régulation des travaux publics durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On y retrouve les architectes promoteurs de la régulation technocratique au début de la Révolution, Rondelet notamment. Il continue à jouer un rôle important sous Napoléon, période pendant laquelle la réorganisation sur un mode néo-corporatiste du secteur du bâtiment prend une nouvelle ampleur.

L'aménagement de Paris sous Napoléon est placé sous le signe de l'utilité. Le préfet de police Dubois initie un retour de l'approche policière, avec notamment le rétablissement du livret. La grève des charpentiers en 1804 accentue les inquiétudes. Vaudoier, inspecteur du Conseil des bâtiments civils, attribue la baisse de la qualité des travaux au régime de liberté et de licence instauré sous la Révolution. Il souligne la diminution de la durée horaire du travail sur les chantiers. Les ouvriers réagissent vigoureusement aux nouvelles ordonnances de police sur l'organisation du travail en 1806. Les recensements et la statistique départementale permettent de s'assurer du maintien des circuits migratoires, notamment depuis le Limousin, malgré la conscription, qui assurent une main-d'œuvre bon marché. La recréation d'une chambre syndicale des maçons par Dubois semble indiquer une volonté de retour aux structures de l'Ancien Régime, le principal changement étant la diminution du nombre de maîtres maçons de 409 en 1791 à 170 en 1809.



L'analyse de Potofsky montre par cette comparaison entre les différents régimes politiques que derrière des discours opposés persistent des pratiques plus convergentes. Sous l'Ancien Régime, le contrôle de la Chambre royale des bâtiments offre l'exemple d'une structure corporative remplissant les fonctions d'une autorité publique de régulation, rôle que l'on retrouve avec le Conseil des bâtiments civils, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur à partir du Directoire. Cette dernière partie de la démonstration exagère sans doute le « corporate revival » par laquelle Potofsky entend caractériser la période napoléonienne. Les corporations ne servent plus l'autonomie du métier, elles sont un instrument de l'État pour éviter la liberté entrepreneuriale et les dégâts d'une concurrence excessive, ainsi que la hausse des salaires. Les tentatives de Dubois furent, d'autre part, strictement surveillées par le ministère de l'Intérieur, hostile à toute forme affichée de rétablissement des corporations. Les rares moments où le préfet de police put prendre l'initiative sont ceux où l'inquiétude causée par la situation sur les chantiers, comme en 1809-1810, rend l'empereur plus enclin à adopter des solutions plus dirigistes.

Allan Potofsky offre ainsi dans son ouvrage une forme d'histoire totale qui croise plusieurs secteurs, de l'histoire économique et sociale à celle des institutions. Synthétique, l'ouvrage généralise parfois un peu trop à partir d'exemples dont la portée est peut-être plus symbolique que réelle, comme le chantier du Panthéon. *Constructing Paris* n'en reste pas moins une analyse claire et stimulante, replaçant la période révolutionnaire dans une séquence plus longue, indispensable pour comprendre l'évolution des rapports entre politique et économie à travers l'organisation du marché du travail.

Igor MOULLIER

Frédéric BRAHAMI et Odile ROYNETTE (dir.), **Fraternité. Regards croisés**, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté et Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, n° 858, 2009, 386 p., ISBN 978-2-84867-275-5, 17 €.

La fraternité est tout à la fois une croyance et une valeur, une force sociale et un idéal qui se situe aux confins du public et du privé, affirment dans l'introduction les deux auteurs de ce travail collectif pour expliciter les buts qu'ils se proposaient en rassemblant la vingtaine de contributions qui composent ce recueil. En effet, la polysémie et la complexité de la notion, voire son « opacité », pour reprendre les termes mêmes employés par Frédéric Brahami et Odile Roynette, les a conduits à solliciter non seulement des historiens, mais aussi des philosophes et des juristes, des géographes et des littéraires. Au demeurant Frédéric Brahami est philosophe, Odile Roynette historienne. Ces regards croisés – c'est le titre de l'ouvrage – ils les ont jugés nécessaires pour approfondir le concept de fraternité, l'appréhender dans toutes ses facettes et retracer ses vicissitudes, à la suite des travaux de l'historien Marcel David et du juriste Michel Borgetto : alors que l'on croyait que le rôle de la fraternité était historiquement faible et juridiquement quasiment nul, ces deux auteurs ont démontré qu'il n'en était rien (p. 81).

Si la Révolution française érige la fraternité en principe, même si ce n'est pas immédiatement, et si 1848 lui accorde une telle importance qu'elle devient désormais officiellement un élément constitutif de la devise républicaine, la notion traverse toutes les époques. Ainsi les historiens auxquels il a été fait appel sont aussi bien des antiquisants que des spécialistes de l'histoire contemporaine (Odile Roynette, Odile Rudelle, Annie Stora-Lamarre, Paul Dietschy, spécialiste de l'histoire du sport), voire très contemporaine (François Marcot). Le lecteur s'intéressant plus particulièrement à la période révolution-

naire s'attachera surtout aux deux contributions qui sont spécifiquement consacrées à la Révolution française : la première, « Un homme pour une idée : François-Antoine Momoro et la fraternité », émane avatars d'une juriste, Damienne Bonnamy : la seconde, intitulée « Droit, Fraternité et Révolution française », d'un philosophe, Pierre-Yves Quiviger.

Pour revisiter les ambivalences du concept sous la Révolution française, Damienne Bonnamy part de la figure d'Antoine-François Momoro, d'origine bisontine. Figure oubliée, dit l'auteure ; certes du grand public mais pas des historiens. Ainsi, un article du *Dictionnaire historique de la Révolution française*, dû à la plume de Roland Gotlib, lui est-il consacré. François Antoine Momoro, rappelle-t-elle, s'établit comme imprimeur libraire à Paris, devient rédacteur du *Journal du Club des Cordeliers*, membre de la Commune du 10 août. Très proche de Jacques Roux, puis hébertiste, c'est à ce titre qu'il est arrêté avec Hébert et son groupe, condamné à mort puis guillotiné en mars 1794.

À l'automne 1791, Momoro proposait dans une lettre à ses concitoyens d'adopter pour devise « Union, Fraternité, Égalité, Liberté » et, en juillet 1793, par le biais d'une décision du département de Paris, de faire peindre sur la façade des maisons « Unité, Indivisibilité de la République / Liberté, Égalité, Fraternité, ou la mort ». L'auteure aurait pu rappeler que Momoro s'inspirait dans ce cas d'une formule de Robespierre.

« Le destin de l'homme et celui d'une idée se répandent comme en écho » dit l'auteure (p. 62). En fait, l'évocation de la trajectoire de Momoro, écrite sur un ton très personnel – mais c'est le choix d'un certain nombre d'auteurs de ce recueil, par exemple Odile Rudelle – sert de prétexte à une évocation plus large, parfois à un survol quelque peu subjectif, de l'union conflictuelle, pendant la Révolution française, de la fraternité avec la liberté et avec l'égalité, de leur entrelacement, dramatique car porteur de contradictions et d'antagonismes, le sort de Momoro illustrant le passage de la fraternité civique à la fraternité tragique.

C'est sous un angle juridique – il est philosophe du Droit – que Pierre-Yves Quiviger retrace les avatars de la fraternité. Quelle que soit l'époque, elle est toujours tension entre universalisation à visée inclusive et fixation sur un groupe restreint comportant le risque d'exclusion ; *a fortiori* sous la Révolution au cours de laquelle elle se présente sous trois aspects, amitié, solidarité et égalité (dont, selon l'auteur, seuls les deux premiers relèvent de la fraternité *stricto sensu*). À partir de ces aspects, les hommes de la Révolution développent des projets différents. Pour Saint-Just, l'amitié est élément de structuration du droit public et doit avoir une traduction juridique. Les conceptions de Saint-Just sont très fortement critiquées par Quiviger comme conduisant de fait à l'exclusion la plus radicale. Pour Sieyès, c'est la solidarité qui structure le droit public et doit recevoir une traduction juridique dans la mise en scène de fête, d'une part, dans l'organisation de secours, d'autre part. Si l'auteur juge les conceptions de Sieyès dépourvues de la chaleur qui s'attache habituellement au concept de fraternité, il livre de très pénétrantes remarques sur les origines de ce fait : selon Sieyès il ne faut pas que la fraternité s'accomplisse au détriment de la liberté. Ainsi, on ne prend pas à un individu qui est riche pour donner à un individu qui est pauvre. On prend par l'impôt une fraction de leurs revenus à l'ensemble des citoyens pour assurer ce qu'on appellerait actuellement des missions de service public. La fraternité devient un devoir de l'État et n'est plus un devoir des citoyens, la solidarité est nationale et verticale et non plus horizontale. Et l'auteur a cette comparaison éclairante entre la vision « technocratique » de Sieyès et celle d'aujourd'hui : dans la société contemporaine, mon semblable est devenu celui qui possède comme moi un numéro de sécurité sociale.

On retrouve l'ombre portée de la Révolution française analysée dans deux contributions particulièrement riches et suggestives, dues, l'une à Jean-Claude Caron, « La fra-



ternité face à la question sociale dans la France des années 1830 », l'autre à Frédéric Brahami, « Amour et droit au lendemain de la Révolution Française. Paternalisme bonaldien, fraternité saint-simonienne ».

Comme le lecteur attaché à l'histoire de la Révolution française ne borne heureusement pas ses curiosités à cette période, il trouvera matière à réflexion dans les autres communications de ce recueil, qu'elles soient regroupées dans la section consacrée à la fraternité dans la guerre ou dans les sections qui le sont à la fraternité dans l'espace social et le droit ou dans la littérature.

Annie CRÉPIN

Stéphane PASCAU, **Écrire et s'enfuir, dans l'ombre des Lumières. Henri-Joseph Dulaurens (1719-1793)**, Paris, Éditions les points sur les i, 2009, 328 p., ISBN 978-2-359-30002-4, 25 €.

La série dans laquelle s'inscrit cet ouvrage, intitulée « Collection des gueux littéraires », dit assez le parti-pris de cet essai biographique très documenté. La collection se donne pour sous-titre « Histoire de la littérature marginale », ce qui convient à de nombreux égards pour décrire l'œuvre de Dulaurens. En effet, cet auteur est à plus d'un titre un marginal des lettres, c'est aussi et surtout quelqu'un à qui il arrive d'écrire en marge des textes de contemporains. Son livre le plus célèbre, un véritable best-seller du second rang au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Le Compère Mathieu ou Les Bigarrures de l'esprit humain*, qui a fait l'objet d'une récente réédition, s'inscrit, à sa façon, en marge de *Candide*. Dulaurens paraît souvent être comme le reflet moqueur des grands de son temps, une sorte de caricature ironique ou un bouffon grinçant, dénonçant les dérives des Lumières.

L'auteur de l'étude s'est imposé comme un spécialiste du parcours chaotique de Dulaurens grâce à une thèse, à plusieurs articles et à un premier livre (*Henri-Joseph Dulaurens (1719-1793), réhabilitation d'une œuvre*, Paris, Champion, 2006). Le présent ouvrage est construit en quatre parties de longueurs inégales : Préambule stylistique – La fuite géographique – La fuite philosophique – Un exutoire : l'écriture. Ce refus d'un tracé linéaire dans un travail proche de la tradition de « L'homme et l'œuvre » rend particulièrement bien compte d'une existence errante due à un goût du voyage matiné d'exils imposés. La chronologie incluse en fin de volume permet de situer à tout moment les œuvres dont il est question dans un déroulement biographique clairement articulé dont les principaux épisodes sont par ailleurs narrés en cours de route. Plusieurs thèmes centraux sont mis en évidence par Stéphane Pascau, comme la haine des Jésuites qui informe plusieurs pans de l'œuvre de Dulaurens ou encore la maladie et la médecine – signalons au passage qu'il faudrait distinguer vérole et petite vérole (p. 260) – là encore présents à divers niveaux dans les écrits de cet abbé pas très orthodoxe.

L'essai est accompagné d'annexes fort utiles. La bibliographie très documentée sera précieuse pour toute personne qui s'intéresse non seulement à Dulaurens, mais aussi aux aventuriers des lettres et aux Rousseau du ruisseau. Les quelques illustrations, en particulier un cahier iconographique central, constituent également des apports appréciables. La dernière planche du cahier, tirée d'une édition de 1793 du *Compère Mathieu*, publiée supposément « à Malthe, aux dépens du Grand Maître », ne manque de faire songer à Sade, l'un des auteurs dont le succès est en partie responsable de l'éclipse de la notoriété de Dulaurens. L'érudition de S. Pascau est impressionnante. Le présent ouvrage, avec les articles pionniers d'Annie Rivara, plusieurs rééditions, ainsi qu'une récente mono-

graphie de Michèle Bokobza-Kahan sur Dulaurens (*Dulaurens et son œuvre. Un auteur marginal au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2009), aident à faire sortir de l'ombre une figure intéressante. De telles études sur des personnages mineurs ou marginaux sont éclairantes pour qui s'intéresse à la période : elles permettent de mieux cerner et comprendre les complexités de la république des lettres.

Catriona SETH

Andrei TYRSENKO, **Эммануэль Жозеф Сийес и французская либеральная мысль его времени [Emmanuel Joseph Sieyès et la pensée libérale française de son époque]** Moscou, Éditions de l'Université de Moscou, 2005, 295 p.

Dans l'histoire de la Révolution française, l'activité des mouvements dits de droite a longtemps été délaissée par les historiens soviétiques. L'historiographie russe contemporaine essaie de corriger cette lacune ; ainsi, Andrei Tyrsenko, maître de conférences à l'Université Lomonossov, élève d'Anatoli Ado, étudie depuis longtemps une histoire d'en haut, surtout centrée sur l'activité des Feuillants, à propos de laquelle il a publié un livre en 1999 (*Les Feuillants. Aux origines du libéralisme français*. En russe). Son nouvel ouvrage, consacré à l'évolution intellectuelle de Sieyès, est la première étude du genre dans l'historiographie soviétique/russe. En qualifiant son personnage de penseur allant des principes et de l'argumentation abstraite vers la pratique politique (p. 3), il présente une interprétation profonde de l'évolution des idées de Sieyès de l'époque pré-révolutionnaire à celle de Napoléon I<sup>er</sup>. L'ouvrage repose sur le dépouillement d'une riche documentation, comprenant des œuvres imprimées, mais aussi de nombreux documents inédits tirés des papiers Sieyès conservés aux Archives nationales.

L'approche proposée est une interprétation des idées de Sieyès dans le contexte de la pensée libérale de son époque ; l'auteur étudie ainsi l'évolution des idées philosophiques, sociales et politiques de Sieyès, ainsi que son activité politique lors de la Révolution, en relation avec la formation de ses conceptions constitutionnelles.

Andrei Tyrsenko analyse l'influence des idées des Lumières sur la formation de la pensée de Sieyès, qui a été non seulement, comme il l'affirme, l'interprète des philosophes, mais aussi un créateur d'idées sur la nature de l'État et la politique. L'auteur concentre d'abord son attention sur l'attitude de Sieyès vis-à-vis de l'absolutisme, que ce dernier proposait de remplacer par une monarchie constitutionnelle (p. 63-65), tout en rejetant le principe de la séparation des pouvoirs. À travers ses brochures (*Essai sur les privilèges ; Vues sur les moyens d'exécution dont les Représentants de la France pourront disposer en 1789 ; Qu'est-ce que le Tiers-état ?...*), l'auteur étudie ses vues sur la nécessité de l'abolition des privilèges, du renversement de la monarchie absolue et de l'instauration d'un nouveau régime par l'adoption d'une Constitution dont le droit d'élaboration n'appartiendrait qu'à la nation. Andrei Tyrsenko conclut : « Les idées de Sieyès sur l'organisation constitutionnelle ont une grande portée théorique et sont à la base du constitutionalisme contemporain » (p. 103). Il démontre ainsi qu'en 1788-1789, Sieyès a contribué à bâtir un nouveau système du pouvoir, celui de l'universalité souveraine nationale, qui s'exercerait par les représentants de la nation (p. 119).

Andrei Tyrsenko accorde une place majeure à l'activité de Sieyès pendant la Révolution, en discutant surtout sa participation à l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au triomphe de la souveraineté nationale et du régime représentatif, ainsi qu'à l'unification politique du territoire français. En confrontant la position de Sieyès



avec celle des « partis » de l'Assemblée, Andrei Tyrsenko rapproche ses vues de celles d'Alexandre Lameth, particulièrement sur un point important : le transfert du pouvoir aux propriétaires, quels qu'aient été leurs anciens statuts juridiques (p. 157). Considérée par les Feuillants comme l'un des droits principaux, la propriété semblait permettre un rapprochement entre les anciens privilégiés et les couches possédantes du tiers état. Pour autant, en 1791-1792, Sieyès restait désireux de conserver les acquis de la Révolution, parce qu'il la considérait toujours comme une lutte entre le peuple et l'Ancien Régime (p. 176).

Sous la Convention, selon Andrei Tyrsenko, Sieyès se range parmi les membres du « Marais ». L'auteur analyse en détail sa participation aux travaux des comités de défense générale et d'Instruction publique, en soulignant que nombre de ses propositions n'ont pas été retenues. Néanmoins, le projet d'instruction publique adopté par la Convention thermidorienne se réfère à ses idées (p. 191-192). Intéressé par la politique extérieure et, selon Andrei Tyrsenko, partisan des « frontières naturelles », Sieyès s'intéresse cependant avant tout aux questions constitutionnelles, particulièrement en l'an III. Aussi, l'auteur accorde une grande place à l'étude de l'époque thermidorienne, essentielle pour l'histoire ultérieure de ses vues politiques, parce que sa théorie constitutionnelle a été formée à cette époque. En se référant toujours aux droits de l'homme, Sieyès a mis à la base de sa vision de l'ordre public les notions de liberté, d'égalité (il ne s'agissait que de l'égalité des droits) et de propriété (p. 216). Andrei Tyrsenko a mis en évidence les différends entre Sieyès et les autres thermidoriens ; si ces derniers confondaient dans la Constitution les droits politiques des citoyens avec leurs droits civils, Sieyès, lui, accordait des droits civils à tous les Français (p. 219). Quant à l'organisation du pouvoir politique, l'auteur a très bien montré que Sieyès, n'acceptant pas toujours la théorie de la séparation des pouvoirs, ne confondait point le législatif avec l'exécutif. En même temps, il n'identifiait pas non plus ce dernier avec le gouvernement dont la fonction essentielle était, d'après lui, la préparation des propositions législatives (p. 225, 228). Or, ses propositions avaient été rejetées ; d'après la Constitution adoptée en l'an III, les pouvoirs avaient été séparés. Comme l'auteur le note, « les nouvelles élites politiques n'ont pas été capables de préciser et de réaliser indépendamment la politique de la France républicaine dans le cadre de la Constitution de 1795 » (p. 235). Il le prouve en se référant aux coups d'État du Directoire. Dans ce cas, je partage son opinion. Néanmoins, citons à titre d'observation, qu'il a omis de discuter les explications de Jean-René Suratteau à propos de l'échec du gouvernement directorial. Était-ce la guerre qui a empêché les dirigeants de la République d'instaurer un gouvernement stable ?

Andrei Tyrsenko poursuit en discutant les vues constitutionnelles de Sieyès en l'an VIII, quand ce dernier voulait encore instaurer un système représentatif au moyen de l'affirmation du pouvoir étatique, en citant dans ses ébauches, qu'il a redécouvertes dans ses archives, la priorité politique des élites révolutionnaires (p. 263). Il note avec raison que ses idées libérales ne correspondaient pas aux intentions du général Bonaparte. Le dernier chapitre du livre, également fondé sur des documents inédits, est consacré à l'évolution des idées philosophiques de Sieyès à l'époque napoléonienne, quand ses principes de l'éthique libérale ont été formulés.

Dans l'ensemble, Andrei Tyrsenko ne doute pas que Sieyès poursuivait toujours le but de remplacer au mieux l'ordre politique d'Ancien Régime ; mettant l'individu en avant, il avait rompu avec l'ancien ordre politique (p. 286). En outre, il souligne son rôle dans la formation des notions contemporaines comme « société politique », « peuple », « nation » que je ne puis ici présenter en détail.

Alexandre GORDON, **Великая французская революция в советской историографии** [La Grande Révolution française dans l'historiographie soviétique], Moscou, Naouka, 2009, 384 p.

De grands historiens russes et soviétiques, tels N. Karéiev, N. Loukine, V. Daline, V. Dounaïevski et d'autres ont minutieusement étudié la contribution de leurs prédécesseurs aux études révolutionnaires. Le récent livre d'Alexandre Gordon, élève d'Y. Zakher, diffère cependant de cette littérature, car il nous en présente une nouvelle vision. Comme l'auteur le note dans sa préface, il ne s'agit pas d'une approche traditionnelle, mais d'une approche culturelle et historique, autrement dit, théorique, qui permet de redécouvrir bien des particularités de l'évolution de la pensée historique en URSS, ainsi que de discuter de manière détaillée les mutations assez compliquées qui ont bouleversé la science historique soviétique.

On sait que la politisation de la science historique en URSS était beaucoup plus forte qu'ailleurs. Alexandre Gordon a ainsi le mérite de discuter l'œuvre de ses prédécesseurs en prenant pour cadre les changements idéologiques ayant conditionné l'évolution des positions des historiens, en fonction des interprétations des fondateurs de la théorie marxiste et des instructions des chefs du Parti Communiste (les unes et les autres étant devenues pour eux des « idées fixes »). C'est l'idée principale du livre. En se référant à l'évolution de la politique, l'auteur distingue ainsi trois étapes de l'historiographie révolutionnaire soviétique : les années 1920, les années 1930-1950 et les années 1950-1980 (p. 15-16).

Dans un premier temps, Alexandre Gordon analyse la position des bolcheviks. Après l'instauration de leur pouvoir, ils ont conçu la Révolution française comme un événement « prototype » de celui de 1917 et ont utilisé son expérience (surtout l'exemple de la Terreur jacobine), notamment afin de justifier leurs répressions lors de la guerre civile. Selon l'auteur, c'est la conception historiographique typique de la première décennie de l'existence du pouvoir soviétique (p. 25). Il a sans doute raison d'affirmer que cette historiographie s'est formée dans les années 1920 exceptionnellement dans le cadre de la méthodologie marxiste. Il souligne par ailleurs l'un des traits spécifiques de la nouvelle science : pour la majorité des historiens de cette époque (N. Loukine, V. Daline et d'autres), souvent acteurs de la révolution de 1917, la Révolution française était devenue un moyen de mobilisation des forces politiques pour la défense de la révolution russe (p. 29).

En dépit de l'attitude univoque des historiens à l'égard de la Terreur, que je viens de mentionner, Alexandre Gordon conclut qu'ils s'en tenaient *grosso modo* à l'interprétation classique de la Révolution, en soulignant son caractère bourgeois. Il note que parmi les trois aspects propres à la science soviétique (le matérialisme économique, le déterminisme des classes et la foi en l'omnipotence du pouvoir), celui de la signification progressiste de la lutte des classes occupait une position prépondérante : « L'idéologie a piloté la méthodologie », conclut-il (p. 49). Il n'est pas étonnant que, d'après les jugements avancés en 1926 par N. Boukharine, ayant opposé la Révolution française à la révolution de 1917 (dans le cas de la première il avait souligné le désaccord entre les objectifs capitalistes de la Révolution et la petite bourgeoisie, son moteur ; il s'agissait de la crainte d'une perspective d'un « Thermidor soviétique »), les historiens de l'URSS aient renoncé à recourir à des analogies historiques, comme ils le faisaient auparavant, entre ces deux révolutions, en traitant la Révolution française de « prototype » de la révolution russe. Cette circonstance les a obligés à réviser leur position à l'égard de la Révolution française en la qualifiant de révolution « antipode ».



L'historiographie soviétique de cette époque a identifié le caractère bourgeois de la Révolution à sa dimension antiféodale. Dans ces conditions, il était logique que les années 1930 voient se développer les études sur l'activité politique des Jacobins, comme représentants les plus déterminés de la classe révolutionnaire de leur époque. Certes, cette particularité de la science soviétique avait eu une autre raison, que l'auteur explique : les chercheurs tâchaient de motiver, à l'exemple des Jacobins, la nécessité de la dictature du Parti Communiste en URSS. Or, postérieurement, on étudia essentiellement l'activité des Jacobins en relevant leur rôle dans le processus d'écrasement de la féodalité et du pouvoir absolu (d'après la terminologie de cette époque) et du remplacement d'une des formes de l'exploitation (féodale) par une autre (capitaliste). Alexandre Gordon note à juste raison que cette circonstance a entravé certaines études, notamment dans le domaine de la contre-révolution. L'auteur de ces lignes peut constater par ailleurs les difficultés qu'il avait eu à surmonter lors de la publication de ses articles sur l'histoire de la contre-révolution à l'époque du Directoire.

Alexandre Gordon insiste sur certains traits de la science soviétique : l'absence de pluralisme, la domination de la méthodologie marxiste (dans sa version soviétique bien sûr dont le fondateur a été Staline), la réalisation des études à partir du seul point de vue de la lutte des classes. Avec les années 1920 et 1930, l'auteur montre que ces caractères se renforcent ; les historiens soviétiques devaient suivre la ligne générale du Parti Communiste élaborée par Staline. On les obligeait de mener une lutte acharnée contre toutes les théories « bourgeoises ». Pour l'auteur, il s'agit là d'un nouveau type de science historique, qu'il qualifie d'« arme idéologique » (p. 86-88). À partir du milieu des années 1930, cependant, les vues de Staline concernant l'histoire changent ; il lance alors l'idée de la confrontation de la révolution socialiste avec la révolution bourgeoise, en définissant finalement la Révolution française non seulement comme un « antipode » de la révolution russe, mais en précisant également ses limites chronologiques de 1789 à 1794. De là dérive l'absence presque complète d'intérêt en URSS envers l'histoire post-thermidorienne et directoriale ; de là, aussi, souligne Alexandre Gordon, procède le destin cruel de nombreux historiens soviétiques : G. Fridland a été fusillé, N. Loukine est mort en prison, Y. Zakher, V. Daline et bien d'autres ont été exilés comme « ennemis du peuple ».

Après la mort de Staline, malgré quelques changements idéologiques, les freins essentiels au libre développement de la pensée historique sont maintenus (il s'agit surtout de la monopolisation des recherches historiques par la théorie marxiste). Quant à l'idéologie du Parti Communiste, nul ne pouvait même contester sa vérité absolue (p. 178). Pour autant, Alexandre Gordon ne sous-estime pas de nouvelles tendances apparues à la limite des années 1950-1960, qui transparaissent dans l'appellation de « Grande » donnée à la Révolution française. Un processus de réhabilitation se déroulait dans les années 1960, à travers l'héroïsation de leaders jacobins. La Révolution française retrouve son statut de révolution « prototype » et Albert Manfred, le leader des historiens de la Révolution de cette époque a eu un grand mérite dans ce domaine. Ainsi, les historiens des années 1960-1970, tout en restant fidèles à la méthodologie marxiste, ont pu avancer des thèses variées et parfois en contradiction les unes avec les autres. Ils se sont notamment engagés dans une polémique sur la nature de la dictature jacobine et du rôle historique des Jacobins. Si A. Manfred et les autres élèves de N. Loukine les considéraient toujours essentiellement, d'après les jugements de Lénine, comme les représentants de la moyenne et petite bourgeoisie, V. Révounenkov les présentaient comme les défenseurs des intérêts de la grande bourgeoisie. Alexandre Gordon étudie minutieusement les péripéties de cette polémique (p. 287-318).



Concernant l'attitude des historiens soviétiques envers les approches non marxistes, particulièrement lorsqu'il s'agissait d'analyser l'histoire des masses populaires hors du cadre de la théorie de la lutte des classes, Alexandre Gordon revient sur les réactions de V. Daline envers les derniers ouvrages de R. Cobb. Daline dénonçait « l'évolution » de R. Cobb, et lui reprochait d'avoir laissé de côté l'histoire de la lutte des masses (p. 267). Il montre ainsi très bien qu'on ne considérait comme historiens « progressistes », en URSS, que ceux qui s'en tenaient à la théorie marxiste. Dans les années suivantes, le pluralisme se développe. On l'aperçoit nettement dans le chapitre que consacre l'auteur à la célébration du Bicentenaire de la Révolution française en URSS ; d'après ses calculs, entre 1985 et 1989 ont paru quatorze monographies et autant de recueils d'articles (p. 327) (voir aussi à ce propos l'information que j'ai publiée dans les *AHRF : Chronique des ouvrages publiés à l'occasion du bicentenaire de la Révolution en Union Soviétique – 1992*, n° 288, p. 279-280).

Alexandre Gordon ne doute pas que l'étude de la lutte rurale a été la « contribution la plus importante » de ses prédécesseurs aux études révolutionnaires, citant les noms de N. Loukine et A. Ado (p. 366), dont il a analysé en détail les œuvres au fil de son livre. À proprement parler, cette conclusion me semble limitée, car je suis sûr que la contribution de nos prédécesseurs (V. Daline, A. Ioannissian, G. Tchertkova et d'autres) à l'étude de la pensée communiste et du mouvement des « enragés » (Y. Zakher) ne le cède pas par sa portée à celle citée par l'auteur. Il croit que « les historiens soviétiques et l'historiographie soviétique ont occupé dans son ensemble leur place dans la recherche mondiale de la Révolution française » (p. 369). Mais quelle place ? Il me semble que les historiens de l'URSS ont occupé une place majeure dans l'historiographie de la Révolution française, surtout si l'on prend en considération leur apport à l'étude de l'époque révolutionnaire vue d'en bas. Il ne faut pas oublier que les représentants les plus célèbres des différentes générations d'historiens français de la Révolution, d'Albert Mathiez à Jacques Godechot, ont constamment regretté de ne pas savoir lire le russe...

Bien d'autres aspects du livre mériteraient d'être présentés ou discutés. Incontestablement, le livre d'Alexandre Gordon est une étude originale, critique et richement documentée, soutenue par la grande érudition de son auteur et son désir sincère de réévaluer de manière impartiale la contribution de ses prédécesseurs à l'histoire de la Révolution française. Il nous invite à repenser la complexité de l'historiographie soviétique, et nous aide à nous orienter dans sa redécouverte.

Varoujean POGHOSYAN

Jacques-Olivier BOUDON, **Les habits neufs de Napoléon**, Paris, Bourin Éditeur, 2009, p. 168, ISBN 978-2-84941-130-8, 18 €.

Napoléon Bonaparte est-il seulement, dans la conscience collective, cette silhouette, coiffée d'un bicorne, la main droite dans le revers d'une redingote grise ? Celui que les sondages placent souvent sur le podium des personnages historiques préférés des Français n'est-il pas aussi, pour les enfants, ce champignon colérique (Gilles Bachelet, *Champignon Bonaparte*, Paris, Seuil Jeunesse, 2005), pour les acheteurs d'une nouvelle Citroën, celui qui vante la vitesse du dernier bolide de la gamme, ou pour l'amateur d'actualités politiques, celui sous les traits duquel le plus médiatique des présidents ne cesse d'apparaître sur les présentoirs des libraires ? Napoléon aurait aujourd'hui troqué son uniforme militaire ou son manteau de sacre contre des *habits neufs* ; et ce sont bien ces



nouveaux costumes que Jacques-Olivier Boudon propose à son lecteur d'enfiler, de quitter et de repasser. Alors même que Napoléon fait pleinement partie de notre environnement mémoriel, le spécialiste, président de l'Institut Napoléon et titulaire de la chaire d'Histoire de la Révolution et de l'Empire à la Sorbonne, rappelle l'atonie commémorative dont semble frappée la France en ces temps de bicentennaires répétés. Dès lors que professeurs, journalistes ou responsables politiques évoquent Napoléon, un profond malaise survient, au point que certains préfèrent en taire le souvenir, au risque même de toucher « le fond de la honte et du ridicule », pour emprunter à l'incompréhension matinée de stupéfaction de Pierre Nora (tribune, *Le Monde*, décembre 2005). Sans chercher à saisir aussi précisément que Sudhir Hazareesingh (*La légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2004) ou qu'Annie Jourdan (*Mythes et légendes de Napoléon*, Paris, Privat, 2004) comment s'est élaboré le mythe napoléonien, au fil du temps, Jacques-Olivier Boudon se propose, dans un court essai (168 pages), grand public et voisinant parfois avec le catalogage, de comprendre pourquoi un homme et une époque autant chéris des Français, des médias et aussi fréquemment mis à la Une politique ces dernières années n'ont-ils pas eu droit finalement à tous les égards de la Nation, aux temps présents de la commémoration.

À la différence de 1789, perçue comme l'année fondatrice de la France moderne, invitant naturellement au consensus national, 1804, 1805, 1806 ne donnèrent lieu à aucun élan cérémoniel que les souvenirs d'Austerlitz, d'Iéna ou même du couronnement auraient pu appeler. Tout juste l'État dépêchait-il une délégation et une ministre de la Défense en République Tchèque pour voir 30 000 figurants s'élancer sur le champ de Slavkov, quand le chef du gouvernement boudait le confidentiel rendez-vous de la place Vendôme et le cardinal Lustiger renvoyait les nostalgiques du sacre à la Madeleine. Si le bicentenaire de la naissance de l'empereur séduisit bien de Gaulle et inspira Pompidou à Ajaccio, à un moment où exalter Napoléon revenait à défendre la faculté de la France à conserver son indépendance et à en imposer « une certaine idée » au dehors, les trente années qui suivirent furent peu propices à en raviver le souvenir. Pourtant, que le pays parcourut du chemin depuis les premiers coups d'éclat politiques du jeune Bonaparte corrézien, républicain convaincu et peu séduit par Napoléon, lancé à l'assaut du RPR et de la ville de Paris, et le second séjour élyséen du président Jacques Chirac et de son éminence grise villepiniste passionnée, elle, par l'empereur. À l'heure manquée des commémorations, Jacques-Olivier Boudon rappelle très justement comment la république s'est construite contre l'empire alors même que les années consulaires et impériales ont été essentielles dans la fondation des institutions modernes de la France. Aussi, tandis que les moments forts du Consulat et de l'Empire étaient sciemment oubliés en hauts lieux, le Comité aux célébrations nationales mit lui un soin particulier à rendre honneur aux créations civiles, au Sénat, au Conseil d'État, au Code Civil, à l'Inspection Générale ou aux préfets. Comme si la France contemporaine n'arrivait pas à assumer tout son passé napoléonien, comme si, en cette époque de repentance exacerbée, de lutte des mémoires et d'« ingérence scolaire » des politiques, la France ne pouvait se résoudre à envisager sereinement sa propre histoire. Aussi Jacques-Olivier Boudon montre-t-il avec justesse combien nos voisins surent saisir, eux, le moment du bicentenaire pour promouvoir une Histoire européenne partagée, souligner le rôle de l'époque napoléonienne dans l'affirmation des identités nationales et la construction d'États modernes. Qu'il évoque les manifestations italiennes, suisses, espagnoles, tchèques ou slovaques, organisées durant les cinq dernières années, ou qu'il pointe le « paradoxe d'Iéna » du couple franco-allemand, l'auteur rend habilement moins pesant le silence français à l'heure des commémorations.

Car les Français semblent, eux, attachés au souvenir napoléonien ; et l'auteur d'essayer alors de comprendre comment s'exprime aujourd'hui cette légende. En cette

période de crise, marquée par la quête d'un homme providentiel – davantage encore accrue depuis l'élection présidentielle américaine de 2008 –, Napoléon – tout comme de Gaulle – est, dans les esprits, à la fois ce chef de guerre, qui fait triompher la France, et ce magistrat, qui la refonde ; l'un et l'autre « incarnent une forme d'unanimité nationale qui séduit finalement l'opinion » (p. 59). Si le mythe perdure, c'est aussi parce qu'il est entretenu par certains, par-delà un système scolaire qui, devant la progression des études de longue durée, l'affirmation d'une histoire des civilisations ainsi que la dépréciation d'un apprentissage de la chronologie, ne réserve plus qu'une place restreinte au Consulat et à l'Empire et en consacre souvent exclusivement les aspects « positifs ». En dehors des murs de l'école de la République, nombreux sont pourtant les lieux, les temps et les acteurs de ce souvenir napoléonien. La reconstitution est assurément l'une des composantes essentielle de la survie de ce mythe, qu'elle soit réelle (sur les lieux mêmes des grandes batailles – et fréquemment menée par les passionnés d'uniformologie) ou virtuelle (sur le champ reconstitué de la maquette, occupé par des figures peintes, autant que sur l'écran de l'ordinateur de l'amateur de jeux vidéo). Celle-ci passe aussi par la mise en valeur du « patrimoine impérial » dans l'univers visuel des Français (des arcs et fontaines parisiens en passant par les rares statues provinciales en son honneur) ou l'organisation régulière de grandes expositions (sur le modèle de celles de Vivian Denon au Louvre ou du mobilier Empire aux Arts décoratifs), en l'absence de musée Napoléon proprement dit. Complaisamment et un peu trop longuement, Jacques-Olivier Boudon souligne enfin le rôle joué par les associations napoléoniennes, au premier rang desquelles, sans surprise, le Souvenir napoléonien, la Fondation Napoléon et l'Institut Napoléon.

Largement fondé sur la construction des images, le mythe napoléonien est ensuite apprécié dans son univers médiatique le plus contemporain, ou au moins celui du siècle dernier. L'auteur livre des pages plaisantes où se retrouvera aussi bien le spécialiste que le simple curieux. Faisant très fréquemment le grand écart et offrant à lire une sélection inévitablement réductrice, Jacques-Olivier Boudon propose de suivre Napoléon au cinéma, rappelant qu'il inspira aussi bien au fil des ans Promio, Lumière et Gaumont que Gance, Vidor, Bondartchouk et plus récemment Virzi ou de Caunes. Tandis que Guityry ou Barrault lui donnent corps dans les salles obscures, d'autres acteurs, plus populaires, l'incarnent à la télévision, dans des fresques à épisodes grand public. Car Napoléon n'est plus au sommaire des émissions-débats sacrifiées sur l'autel du divertissement télévisuel, il s'est mué au fil des ans en une figure marketing chérie des publicitaires, vantant aussi bien en France qu'à l'étranger les mérites d'un cognac, d'un GPS ou d'une ligne de train à très grande vitesse. Il redevient même un véritable objet de spectacle et réapparaît aujourd'hui au théâtre, signe de la fascination qu'il continue finalement d'exercer sur les créateurs. Les auteurs aussi continuent de l'affectionner, que de leur inspiration naissent, hier, des œuvres majeures à ranger au panthéon littéraire – Dumas, Balzac, Tolstoï, Stendhal –, et, aujourd'hui, des histoires romanesques populaires – Max Gallo –, des romans policiers – Caratini, Cabasson, Bornet – et des pensums journalistiques – Joffrin, Giesbert, Jamet. De toute part l'édition s'empare du mythe. Et Jacques-Olivier Boudon de lister alors les grandes maisons éditoriales œuvrant à la publication des travaux sur l'empire, dans une tirade quelque peu publicitaire, et de bâcler enfin ses lignes sur la présence de Napoléon sur Internet, là où la présentation d'une véritable galerie numérique et un examen critique étaient davantage attendus que les résultats d'une simple recherche sur Google.

L'auteur livre ses pages les plus intéressantes dans un quatrième et dernier chapitre tout aussi politique finalement que le premier, décortiquant la place de Napoléon dans le milieu et le discours politiques les plus immédiats. Ses derniers descendants ayant mani-



festé leur attachement à la république et l'héritage noir de l'empire rendant toujours mal à l'aise certains, Napoléon n'a plus réellement la cote en politique (p. 129). Très rares sont désormais les allusions et les soutiens. Jamais pourtant – paradoxalement ? – au plus haut sommet de l'État, passions et comparaisons ne paraissent avoir été aussi manifestes et soignées que ces dernières années. L'affrontement politique fratricide entre le chef du gouvernement, de Villepin, et le ministre-candidat de l'hôtel Beauvau, Sarkozy, puis, ses rebondissements entre l'hyper président et le banni des cabinets élyséens n'auraient pas été les mêmes sans leur toile de fond napoléonienne. L'historien décrit ainsi justement l'étrange balai se jouant entre l'ancien pensionnaire de Matignon passionné par l'épopée impériale, soucieux de la restauration des lieux français à Sainte-Hélène, qui s'interroge sur la question de la légitimité et du déclin du pouvoir dans plusieurs ouvrages finalement tout aussi historiques qu'introspectifs, et le prétendant neuilléen au fauteuil présidentiel perçant incessamment sous les traits du général des armées de la république franchissant les Alpes au col du grand Saint-Bernard. L'énergie déployée, la politique d'ouverture menée et la volonté d'en appeler au peuple comme la proximité avec la Corse ou la saga familiale quasi perpétuelle des premiers jours ne suffisent pourtant pas à confondre Sarkozy et Napoléon. Les images très napoléoniennes du sauveur, du réformateur et du parfait communicant collent pourtant encore dans l'esprit de nombreux Français avec celle de l'homme de la rupture, hyper-médiatique, sans cesse cultivée par l'actuel président.

Ce livre s'adresse prioritairement au grand public sensible à l'épopée napoléonienne et désireux de mieux comprendre l'association éditoriale et médiatique Sarkozy-Napoléon. Mais à finalement vouloir endosser toute la nouvelle garde-robe impériale, l'auteur se limite parfois à un simple inventaire sans prendre soin de s'intéresser à tous les accessoires et en laissant dans leurs cartons certains vêtements qui auraient eux aussi mérité d'être mis en rayon. Si nos voisins européens ont ainsi plus sereinement su fêter les derniers bicentennaires impériaux, la dérision avec laquelle ils savent assumer « leur » héritage napoléonien aurait pu nourrir de savoureux développements (les austères panoplies des « souvenirs » napoléoniens offertes dans les musées parisiens, bellifontain ou briennois tranchent avec les loufoques chopes de bière munichoises ou certaines caricatures de plâtre du musée morave d'Austerlitz ; les très glorieuses statues équestres de Rouen ou de la Roche-sur-Yon ne partagent pas l'extravagance du Napoléon « enchaîné » de l'*Hlavne namestie* de Bratislava). Enfin, si les éditorialistes ne cessent de comparer les fougues d'un Napoléon et d'un Sarkozy, l'historien du temps présent n'aurait-il pas, lui, pu décrypter la riche contre-imagerie populaire née dans les grandes manifestations des trois dernières années et détournant la légende noire de l'empereur aux dépens de l'actuel président ? Le sujet est sans aucun doute loin d'être épuisé ; voilà sans doute le meilleur signe de son extrême vitalité.

Cyril TRIOLAIRE

Annie JOURDAN (dir.), **Louis Bonaparte. Roi de Hollande**, Paris, Nouveau Monde éditions/Fondation Napoléon, 2010, 511 p., ISBN 978-2-84736-492-7, 26 €.

À la suite de la lecture du livre dirigé par Annie Jourdan, professeur associé à l'Université d'Amsterdam, l'image trop répandue et longtemps entretenue par l'historiographie classique d'un Louis Bonaparte mélancolique, hypocondriaque, maladroit, docile, faible et médiocre, s'évanouit. En réunissant très exclusivement à ses côtés la fine fleur universitaire néerlandaise spécialiste de la révolution batave et des années napoléoniennes

– dix-neuf archivistes, doctorants, enseignants-chercheurs, historiens, historiens des arts, du droit et de la pensée politique –, Annie Jourdan présente le jeune frère de l'empereur sous un nouveau visage. Au fil des communications, Louis Bonaparte apparaît en homme mûr, autoritaire, sûr de lui, de ses choix et de sa politique. C'est un « bon roi », apprécié de ses sujets et dont il respecte les opinions, un monarque d'inspiration française ayant accepté de se faire Hollandais, un prince soucieux de « *nationaliser* sa monarchie et de devenir un *roi national* ». Car là réside tout l'intérêt de ce portrait peint à plusieurs mains. Non seulement le caractère, les motivations, les ambitions et les devoirs du roi Louis Bonaparte sont finement saisis mais en plus, la mise en place d'une monarchie inédite dans un pays républicain et de tradition fédéraliste ainsi que le dilemme de son attachement à la France et de sa fidélité envers sa nouvelle patrie sont mis en lumière de manière très juste. Si l'agencement final laisse penser que l'ouvrage aurait pu être mieux chapitré – les vingt communications auraient mérité d'être réparties en plusieurs grandes parties, qui s'imposent par ailleurs de fait –, leur diversité autant, généralement, que leur qualité en font un ouvrage majeur. Publié avec le soutien des fondations Daendels et Napoléon, cet opus propose la reproduction de près de cent gravures, peintures, cartes, plans et photographies; souvent réduite à la taille d'un timbre et exclusivement en noir et blanc, l'iconographie présentée n'en demeure pas moins riche, ce qui fait d'autant plus regretter au lecteur les économies réalisées par l'éditeur sur la taille et la couleur des illustrations – certaines, piètres, auraient même finalement mérité de « disparaître » (p. 219, 266, 365, 432).

Annie Jourdan ouvre cet ouvrage collectif en rappelant la genèse du royaume néerlandais et le processus qui conduit Louis, l'étranger, le catholique, au trône de la très républicaine Hollande. S'il devient prince par la seule volonté de son frère, si le traité de Paris fixe bien les contours d'un régime monarchique constitutionnel, reconnaissant à la fois les principes de la révolution batave et ses symboles, c'est lui, l'ex-commandant de l'armée de réserve, qui définit une majesté toute « nationale », capable de souder toute la communauté néerlandaise. Il est un homme de son temps, l'héritier d'un despotisme éclairé, le dépositaire d'une certaine rationalisation et uniformisation de l'État hollandais. Le propos liminaire de l'historienne pose ainsi très clairement et les enjeux de la formation du nouvel État, et les moyens engagés par Louis pour y parvenir, dans un contexte très délicat – gestion de la conscription dans un pays allergique à l'esprit militaire, conciliation délicate des restrictions imposées par le blocus et de la protection de son économie, concurrence des egos familiaux à l'heure de l'affirmation d'une nouvelle nation. Si tous les efforts consentis par Louis sont loin d'être couronnés de succès, s'il n'arrive jamais complètement à s'imposer comme un Hollandais à part entière et à être pleinement adopté par sa communauté nationale, il se projette en revanche toujours et tente autant de structurer que de moderniser son nouvel état. C'est cette « nationalisation de sa monarchie » qu'Annie Jourdan et ses collaborateurs décryptent en prêtant toute leur attention aux initiatives et aux grands chantiers embrassés entre le printemps 1806 et l'été 1810, dans un tableau stimulant.

La formation d'un État national est au cœur des développements des six premiers chapitres. En se penchant sur la mort de la république, Wýger Velema s'intéresse à l'établissement même de la monarchie et éclaire un épisode délaissé par l'historiographie. En rappelant qu'existent alors de réels débats sur la nature du régime le plus approprié à la Hollande, il insiste sur la nécessité de relire les premières heures du nouveau royaume et souligne combien sa proclamation résulte alors autant d'un affaiblissement conceptuel du républicanisme que du renoncement des Néerlandais. À l'intelligente politique menée par Louis – défense des intérêts néerlandais, engagement vers une réconciliation nationale et



centralisation administrative –, Renger de Bruin ajoute également les effets de l'essoufflement de la démocratie représentative, après treize ans d'expériences plurielles et un enthousiasme progressivement douché par les coups d'État de 1798 et 1801 – l'arrivée au pouvoir du frère de l'empereur portant seulement le coup de grâce à une influence populaire déclinante. Structurer l'État passe alors par un assainissement et une modernisation du système des finances publiques, une codification du droit et une réorganisation du pouvoir judiciaire. Wantje Fritschy réhabilite pleinement le rôle joué par Louis pour asseoir la fiscalité et contrôler au mieux les comptes du royaume et ce, malgré des divergences entre le souverain et Gogel. Car l'unification est au cœur de la politique de Louis, qu'elle soit budgétaire ou législative ; c'est d'elle que dépend principalement l'élaboration rapide d'un « État national ». Peter Van den Berg et Maarten Van Boven le montrent respectivement de façon pertinente : la définition d'un droit propre, indigène, le processus de codification et l'uniformisation de l'organisation judiciaire procèdent d'une même formation d'État et d'une même affirmation identitaire. L'émergence d'un droit « hollandais national », rompant avec les particularismes locaux, et d'une justice inédite, parfois d'inspiration française, relèvent d'une seule démarche unificatrice. Le prince Louis mesure les dangers représentés par l'inertie régnant dans son nouveau royaume et la défiance des républicains les plus acharnés ; Joke Roelevink rappelle que la transposition d'un modèle français n'est pas suffisante à la construction d'un État hollandais uni et que le roi Bonaparte trace une voie nationale inédite.

L'établissement du royaume de Hollande s'insérant dans le cadre d'une lutte économique et militaire contre l'Angleterre, Johan Joor se demande si son affirmation est finalement compatible avec la stratégie du blocus imposée par l'empereur. S'il a bien essayé de satisfaire aux exigences de son frère – réglementation, création d'organes de surveillance – pour en tempérer un moment les foudres, Louis échoue, la corruption et la fraude facilitées par la géographie le desservant autant que ses choix assumés en faveur de l'activité des marchands de sa nouvelle nation. Bien qu'il eût été préparé à une simple vie de militaire, rappelée trop linéairement par Jos Gabriëls, et qu'il fut cantonné à l'arrière de la scène aux premières heures de l'empire, le roi Louis, Grand Dignitaire et Connétable, remplacé et humilié aux avant-postes guerriers, tente au contraire de maintenir fermement la barre dans son royaume, au risque d'irriter à Paris. Aussi, ce désir de souder autour de lui la communauté néerlandaise ne s'exprime pas seulement à travers certains de ses choix économiques, fermement contestés ailleurs, il passe également par la création d'un nouvel ordre de chevalerie empreint de tradition néerlandaise et l'adoption d'un système moderne de décorations d'inspiration française, sur lesquels revient habilement Georges Sanders. Louis souhaite que le processus d'unification du royaume se fasse autour de lui. L'élaboration et l'affirmation de sa nouvelle identité royale passe de fait par un art pensé de la représentation ; au point de nourrir une contre-image – recourant aux figures traditionnelles du tyran et du despote hier utilisées contre le stadhouder et aujourd'hui contre l'empereur –, bientôt à l'origine du façonnement d'une « identité néerlandaise post-napoléonienne » d'après Matthijs Lok, et même de servir de « modèle » au nouveau prince Guillaume, en pleine Restauration, selon une idée supposée « nouvellement reçue » et que relisent de concert Ido de Haan et Jeroen Van Zanten. Sa majesté nationale, Louis l'exprime à travers son vif désir de connaître, de modeler et de s'appropriier son royaume. Et les six dernières communications de l'ouvrage en rendent parfaitement compte.

Sa rationalisation projetée du nouvel État néerlandais passe par une politique sociétale aussi originale que dynamique, et dont l'analyse dévoile combien la volonté de Louis fut grande et ses initiatives finalement nombreuses et variées. Aussi voit-il très tôt dans l'instruction publique un moyen pour favoriser l'unité nationale et former des citoyens

hollandais vertueux. Martijn Van der Burg montre ainsi que si le roi Louis hérite d'un système scolaire profondément renouvelé par la révolution batave, c'est lui qui prolonge la réforme et fait entrer en vigueur la législation. Soucieux de moderniser l'université, de promouvoir l'enseignement secondaire et professionnel, il multiplie les efforts pour soutenir l'école primaire et ce, même si sa sécularisation est peu réussie et ses ambitions de nationalisation et d'uniformisation confrontées à diverses résistances. D'autres grands chantiers sont ouverts ou activés par un prince Lodewijk souhaitant être apprécié de tous les Hollandais. L'intérêt qu'il leur manifeste et qu'il prête à leur artisanat, à leur industrie, à leur bien être, à leur environnement et à leurs arts renvoie à l'accomplissement de son projet pour une monarchie nouvelle selon Eveline Koolhass-Grosfeld. Toute la société néerlandaise devrait pouvoir profiter de cet élan. La véritable « politique culturelle nationale » à laquelle il œuvre, pour reprendre les mots d'Aagje Gosliga, concourt à la définition et à la promotion d'un art d'intention patriote; cette politique à succès se traduit par des commandes nationales. Le style français n'est pas seulement copié, il est réapproprié, dépassé, stimulant et développant les arts décoratifs, les beaux arts et un artisanat de luxe « hollandais ». La politique centralisatrice conduite par Louis dans les domaines des arts et des sciences favorise incontestablement les arts plastiques contemporains « néerlandais » comme le souligne pertinemment Ellinoor Bergvelt. La fondation même d'un Musée Royal des Beaux Arts renvoie à sa double envie d'ouverture d'un lieu de formation d'excellence pour les artistes et de création de collections permanentes publiques des grands maîtres hollandais vivants. Malgré une politique d'achats manquant de cohérence et lacunaire, Louis jette indéniablement les bases d'une vie culturelle hollandaise moderne. Son rapport personnel et public à l'architecture témoigne aussi de ce choix d'une politique réellement nationale; Thomas Von der Dunk la met parfaitement en lumière dans un chapitre aussi copieux que stimulant et offre un regard neuf sur cette période franco-batave délaissée par les historiens des arts depuis Ozinga. L'espace remodelé serait moins prestigieux s'il n'avait été par ailleurs assaini, au nom du bien être de toute une nation. Esther Starkenburg montre ainsi comment ce roi de constitution fragile prit un soin particulier à fixer des règles d'hygiène devant garantir la santé de chacun, pour celle de tous. C'est alors tout un programme de transformation de la ville, esthétique et sanitaire, et de promotion d'une bonne circulation de l'air, d'un accès à l'eau potable, d'une alimentation saine et d'exercices physiques quotidiens, que Louis initie, mais que son frère ne lui laisse finalement pas le temps de mettre en œuvre. Bien que satellite de l'empire français et bientôt annexé, le royaume de Hollande commence à renouveler son identité grâce à la politique du prince Louis.

Pour Annie Jourdan, « le roi [Louis] a compris qu'une monarchie tempérée, dotée d'une constitution unitaire et d'un souverain modéré remplacerait avantageusement une république oligarchique, déchirée par des siècles de querelles partisans » (p. 417). Tout le mérite des auteurs de ce livre est d'avoir su relire ce court épisode franco-batave et de saisir comment, en cherchant à définir une voie nationale et à devenir un roi national, Louis façonne une identité et un nouvel esprit hollandais, en mariant avec habileté son inspiration française et l'héritage néerlandais. Les fausses notes observées sur la forme – découpage des chapitres, qualité de l'iconographie – et le fond – topiques éculés mais rappelés sans distance sur le caractère du roi (p. 113, 145), mise en garde critique à relativiser contre une nouvelle idée reçue supposée (p. 213-216), vocabulaire hésitant (« monarchie pseudo-absolue », p. 276) – sont au final suffisamment rares pour ne retenir de cet ouvrage collectif qu'il est avant tout une synthèse riche et incontournable sur le roi Louis Bonaparte.

Cyril TRIOLAIRE



Antoine BOULANT et Gildas LEPETIT, **La gendarmerie sous le Consulat et le premier Empire**, Paris, Éditions SPE-Barthélémy, 2009, 160 p., ISBN 978-2-912838-38-X, 39 €.

L'histoire de la gendarmerie est devenue un des chantiers les plus prometteurs de l'histoire militaire et l'un des plus révélateurs du renouveau de celle-ci. Les études scientifiques se sont multipliées à son propos, par exemple celles menées sous l'égide de Jean-Noël Luc qui ont fait l'objet de comptes-rendus dans les *AHRF*. Elle est devenue une histoire totale comme le rappellent dans leur avant-propos les deux auteurs de cette synthèse. Aussi bien, en écrivant cet ouvrage, ont-ils voulu établir un bilan, « faire le point », compte-tenu de l'importance quantitative des travaux réalisés à propos de cette période, marquante pour la gendarmerie et qui représente même son premier âge d'or. Par cette synthèse, le lieutenant-colonel Antoine Boulant et le lieutenant Gildas Lepetit, tous les deux officiers de gendarmerie et docteurs en Histoire (ce qui montre la coopération féconde et même l'interpénétration des universitaires et des historiens de l'Arme) ont voulu rendre accessible au grand public l'état des connaissances actuelles sur le sujet, grâce à une présentation claire et structurée. L'ouvrage est par ailleurs très richement et très abondamment illustré. En second lieu, les auteurs ont aussi souhaité mettre à la disposition des chercheurs les instruments nécessaires à de nouvelles études qui leur paraissent indispensables. Au demeurant dans leur avant-propos, ils montrent ou suggèrent toutes les pistes qui restent encore à parcourir.

L'ouvrage est très classiquement divisé en trois parties. La première partie, intitulée « L'organisation de la gendarmerie », relève de l'histoire institutionnelle. Elle rappelle d'abord que, lorsqu'il accède au pouvoir, Bonaparte est conscient de la nécessité absolue de rétablir l'ordre et la sécurité, encore plus conscient qu'il n'existe véritablement qu'une force réellement apte à cette tâche, la gendarmerie. De même qu'il ne crée pas la conscription, mais façonne la loi Jourdan héritée du Directoire pour la plier à ses desseins personnels, il n'institue pas la gendarmerie mais, pour lui faire jouer le rôle qui lui incombe selon lui, s'appuie sur la loi du 28 germinal an VI, véritable chartre de la gendarmerie. Il imprime sa marque à l'œuvre du Directoire par l'arrêté du 8 germinal an VIII qui crée l'Inspection générale, rendant ainsi la gendarmerie, sinon indépendante des trois ministres auxquels l'Arme est soumise, du moins autonome par rapport à eux. Le premier chapitre analyse le développement et le fonctionnement de l'Inspection et donne une biographie de ceux qui furent placés à sa tête. Le deuxième chapitre est consacré à l'implantation des unités et au recrutement des gendarmes qui les composent. Les effectifs furent la plupart du temps inférieurs à ce qui était prescrit et à ce que le régime souhaitait que la gendarmerie fût, c'est-à-dire le bras armé du régime. Par ailleurs, le maillage territorial qui s'étend progressivement à la France des cent trente départements est très inégal. Cette première partie se poursuit par une étude qui rappelle utilement l'existence, à côté de la gendarmerie ordinaire, d'unités spécialisées telles la gendarmerie d'élite, la gendarmerie impériale de Paris, celle des ports et celle des colonies. Le dernier chapitre qu'il aurait été préférable à notre sens de placer dans la seconde partie évoque les relations de la gendarmerie avec les autorités militaires ou civiles, notamment les rapports complexes entretenus avec la police tentée de se subordonner la gendarmerie. Cette rivalité s'intensifie quand la Police est aux mains de Fouché mais se termine globalement par une « collaboration de raison » sans que la question de la supériorité d'une institution sur l'autre soit définitivement tranchée. Quant aux relations de la gendarmerie avec les préfets, un jugement d'ensemble est impossible à porter en l'état actuel des recherches et on ne saurait généraliser ni les conflits qui eurent lieu entre certains préfets avec des officiers de gendarmerie ni l'entente bien réelle qui exista dans d'autres cas.



La seconde partie s'intitule « Les missions de la gendarmerie ». Un premier chapitre porte sur le service de la gendarmerie, subdivisé depuis la loi de germinal an VI en police administrative qui est en quelque sorte une police de prévention et en police judiciaire qui est une police de répression. En ce sens le régime n'innove pas même si plusieurs textes viennent préciser et compléter la loi de germinal. Mais le deuxième chapitre montre que dès le Consulat la gendarmerie fut appelée à d'autres tâches que son service ordinaire et même en marge de son emploi traditionnel : lutte contre le brigandage, exécution de la conscription impliquant la chasse aux déserteurs et aux réfractaires et surtout lutte contre les chouans et d'une façon générale contre les opposants politiques, faisant ainsi de l'Arme, comme il a été dit plus haut, le bras armé du régime, voire une police politique ; mais l'amenant aussi à franchir les limites de la légalité. Quelques épisodes majeurs sont ainsi rappelés : arrestations de Cadoudal, du duc d'Enghien et du pape Pie VII.

La troisième partie « La gendarmerie en Europe » analyse d'abord « l'exportation du modèle gendarmique », titre du premier chapitre qui précise qu'outre la création d'une gendarmerie dans les départements annexés, déjà évoquée dans la première partie, une force similaire fut instituée dans les états vassaux et que les adversaires de la France en particulier la Russie reprirent le modèle à leur compte. Mais cette force militaire fut aussi directement utilisée au cours des guerres, entre autres au cours des campagnes d'Espagne et de Russie. Certes, elle y exerça une mission de police prévôtale. Certes, elle y assura aussi le maintien de l'ordre, la protection des convois et la libre circulation des biens et des personnes et se forma en colonnes mobiles pour se livrer à la traque des brigands. Il s'agissait des tâches qu'elle exerçait dans la France de l'intérieur. Mais les événements d'Espagne bousculent cette organisation encore traditionnelle, d'autant que les « brigands » sont en fait des insurgés. Le deuxième chapitre est donc consacré à la transformation d'unités de gendarmerie en unités combattantes. Pour la première fois depuis la Révolution des gendarmes servent dans la ligne et, confrontés à la militarisation croissante des guerilleros, paient de leur personne lors des combats. Il faut noter que la gendarmerie d'élite accomplit également des missions combattantes au cours de la campagne de France et lors de l'épisode fameux de la barrière de Clichy et qu'au moment des Cent Jours certains de ses membres sont présents à Waterloo.

Étant donné les liens étroits de l'Arme avec le régime impérial on aurait pu penser que la Restauration la supprimerait ; de fait Louis XVIII abolit l'Inspection générale et la gendarmerie allait être soumise au bureau de la Cavalerie jusqu'aux lendemains de la guerre de 14. De même la Restauration procède à une épuration. Toutefois, même si la gendarmerie n'occupe plus jusqu'au second Empire la place prééminente qu'elle avait eue sous le premier Empire, elle ne disparaît pas pour autant. Peut-être aurait-il été souhaitable à ce propos d'évoquer dans l'épilogue l'Ordonnance de 1820 sur le service de la gendarmerie, nouveau texte organique consacré à l'Arme, qui prouve que la conscience de son utilité l'emporte désormais sur la méfiance qu'elle inspirait encore en 1815.

L'ouvrage s'achève sur une bibliographie très complète qui achève de faire de ce livre un utile instrument de travail pour les historiens en même temps qu'il représente une lecture intéressante et agréable pour les non-spécialistes.

Annie CRÉPIN

